

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Madame Arlette Verkruyssen
Directeur général
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : CL/2322-0003/12/2010-211PU
N/Réf. : GM/FRT3.1/s.537
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame le Directeur général,

Concerne : FOREST. Parc de Forest. Restauration et remise en valeur du Parc.
Avis de principe de la CRMS.
(Gestionnaire du dossier : Mme Fr. Boelens)

En réponse à votre demande du 8 mai 2013, reçue le 8 mai, nous de vous communiquons l'avis de principe émis par notre Assemblée, en sa séance du 15 mai 2013 concernant l'objet susmentionné.

La CRMS suit depuis plusieurs années les études préalables relatives au parc de Forest ainsi que l'élaboration du projet de restauration et de mise en valeur du parc. Avec la DMS, elle siège dans le Comité d'accompagnement (C.A.) qui a été mis sur pied pour piloter ce projet et elle a, dans ce cadre, déjà émis plusieurs avis de principe (avis du 20/07/2011 et du 19/10/2011). Suite au dernier Comité d'accompagnement du 24/04/2013, la CRMS est aujourd'hui interrogée sur l'évolution que le dossier a connu depuis ses derniers avis de principe. Dans le présent avis, elle se prononce, dès lors, en particulier sur les aspects qui ont été revus ou modifiés depuis lors ainsi que sur les nouveaux éléments qui ont été fournis.

Patrimoine architectural

Nouvelle maison des jardiniers

L'avant-projet consiste en la démolition du bâtiment existant pour construire un nouveau pavillon avec une superficie quasi-identique (augmentation d'environ 15%).

Le revêtement du nouveau bâtiment serait en gabions, car ce type de revêtement favoriserait la biodiversité en pouvant être végétalisé et limiterait le vandalisme en raison de sa surface irrégulière. Une partie des toitures serait réalisée en toiture verte, l'autre partie servirait à récolter les eaux de pluies.

La CRMS marque son accord sur les grandes lignes de l'avant-projet de la nouvelle maison des jardiniers. Les détails techniques, notamment du revêtement, devront encore être précisés dans la demande de permis unique (type de treillis, maille choisie, le remplissage et le type de pierre des gabions, etc.).

La Commission demande toutefois ***d'améliorer le traitement de l'entrée du garage qui est trop « monumentale » et peu intégrée dans la paysage (notamment en raison de la largeur du chemin d'accès et la présence de deux hauts murs en béton de part et d'autre de ce chemin).*** Aujourd'hui, il existe de part et d'autre du chemin d'accès au bâtiment des murs en moellons qui s'intègrent très bien dans le site. La CRMS demande, dès lors, ***d'étudier si ces murs peuvent être récupérés ou de prévoir au minimum un dispositif similaire qui s'intègre davantage dans le paysage. Le traitement des portes de garage devrait également être amélioré*** (prévoir un piédroit entre les deux portes).

Enfin, la Commission s'interroge sur le traitement et ***le nombre de dispositifs techniques en***

toiture (chauffe-eau solaire, toiture verte et aussi récupération de pluie) qui risquent de poser des problèmes d'entretien. Il semble, dès lors, plus adéquat de **limiter ces dispositifs. En tout état de cause, les détails devront être fournis lors de la demande de permis unique.**

Pavillon

En ce qui concerne le pavillon central (« chalet »), le dossier ne comprend pas de modification significative par rapport au précédent projet. Quant à la restauration et la rénovation du bâtiment, la Commission se réfère donc à son avis du 20/07/2011.

Il a toutefois été précisé, en réunion du Comité d'accompagnement, que l'on abandonnerait les grilles basculantes pour fermer la galerie du rez-de-chaussée, ce qui est positif. La dimension et le traitement en *opus incertum* de la terrasse autour du pavillon doivent encore être précisés tout en tenant compte de l'entretien que nécessite ce type de revêtement vu l'usage intensif qui en sera fait et en tenant compte de la cohérence de traitement de l'ensemble de l'octogone (gazon + banquette en béton).

La question de la future affectation du pavillon n'est pas entièrement résolue au stade actuel du dossier. Dans ce cadre, la CRMS rappelle qu'une affectation horeca semble souhaitable pour autant qu'elle fasse l'objet d'une étude de faisabilité préalable. Selon le dossier, cette étude devrait être prise en charge par la Commune. La CRMS suggère de l'effectuer dans les meilleurs délais.

Circulations et déplacements

En ce qui concerne le tracé des chemins, la proposition actuelle est, en général, semblable à celle examinée par la CRMS en novembre 2011, tout en apportant certaines améliorations. La Commission confirme donc son accord sur les grandes lignes, tels que l'aménagement d'escaliers à certains endroits qui présentent de fortes dénivellations (par ex. près du pavillon central, à hauteur de la butte et vers l'avenue du Mont Kemmel) et l'aménagement d'une boucle PMR. L'étude de la manière dont cette boucle serait signalée devrait toutefois encore être poursuivie.

Le traitement des entrées a été quelque peu revu, selon les recommandations formulées par la CRMS dans son précédent avis de principe et notamment pour mieux séparer les circuits intérieurs et extérieurs du parc. La CRMS souscrit, dès lors, à la nouvelle proposition.

Matériaux de revêtement des chemins

Trottoirs périphériques

En ce qui concerne le revêtement des trottoirs périphériques du parc et suite au dernier avis de principe de la CRMS, la proposition qui est reprise dans le dossier est de revêtir ces trottoirs en pavés platines de réemploi. Toutefois, lors de la réunion du Comité d'accompagnement, la question du revêtement de ces trottoirs a été rediscutée tout en attirant l'attention sur le coût élevé qui serait lié à ce choix de matériau. L'alternative serait de réaliser les trottoirs en dalles de ciment 30/30. Bien que la CRMS ait toujours plaidé pour la mise en œuvre de pavés platines, en raison des qualités de ce matériau, elle ne fait pas l'impasse sur les dalles 30/30, pour autant que les économies financières résultant de ce choix soient effectivement investies dans la restauration du parc même (et notamment dans le choix du revêtement des chemins internes – cf. infra). Le choix du revêtement des trottoirs doit, par ailleurs, être mis en relation avec la gestion de l'eau dans le parc ainsi qu'avec les problèmes d'égouttage (problème du déversement des eaux extérieures dans le parc en raison de leur pollution – hydrocarbures, sels de déneigement, etc.).

Cheminements internes du parc

Pour les chemins intérieurs du parc, le dossier propose deux revêtements qui pourraient être mis en œuvre sur l'ensemble des cheminements, en remplacement du revêtement actuel (dolomie et par endroits dolomie stabilisée, l'ensemble étant tout à fait dégradé sur certaines parties), à savoir la dolomie stabilisée ou l'asphalte teinté beige clair, tout en indiquant les avantages et désavantages (respectivement la difficulté d'entretien et le coût élevé de mise en œuvre) de ces 2 revêtements. Ce point difficile a été également discuté lors de la dernière réunion du C.A., durant

laquelle d'autres possibilités de revêtements, telles que le béton lavé, ont également été évoquées (Bruxelles-Environnement). Ce dernier matériau, dont l'aspect et la durabilité sont satisfaisants, présenterait cependant un coût très élevé.

La CRMS constate que, au stade actuel du dossier, la question des matériaux n'est donc pas encore résolue à l'entière satisfaction de tous les partenaires. L'étude devrait donc être poursuivie sur ce point. Si la Commission estime qu'il y a de toute manière lieu d'exclure l'asphalte noir dans le contexte d'un parc historique classé, elle demande, au lieu d'opter pour un seul matériau pour l'ensemble des cheminements, **d'examiner la possibilité de différencier le choix du revêtement selon le « statut » et la pente des chemins**. Ceci permettra de prévoir des matériaux plus résistants pour les endroits les plus sensibles à l'érosion (même s'il s'agit de matériaux plus coûteux, ce qui pourrait être compensé par le choix pour les dalles 30/30 des trottoirs), tels que le béton lavé ou éventuellement l'asphalte coloré (teinte claire) ou encore d'autres matériaux qui sont récemment disponibles sur le marché, et d'opter, pour les chemins moins « vulnérables », pour un matériau qui s'approche davantage à la situation historique (par ex. la dolomie stabilisée).

Elle demande donc de se renseigner sur l'utilisation de différents matériaux, et notamment de nouveaux types de revêtements qui ont été utilisés ces dernières années dans des réalisations semblables. Les résultats de cette recherche devraient permettre d'enrichir les prochains débats du C.A. sur cette question. Enfin, cette problématique est liée à celle de la gestion de l'eau dans le parc.

Tamponnage des eaux de pluie

Suite aux différentes études effectuées, il est apparu que la vitesse d'infiltration dans le bas du parc est supérieure à la vitesse d'infiltration dans la partie haute et qu'elle est maximale au centre du parc. En outre, le système d'égouttage existant est inutilisable vu son état et doit être révisé.

La solution proposée pour résoudre les problèmes liés à l'écoulement des eaux est la mise en place de caissons d'infiltrations aux abords de l'octogone central. Si la superficie d'infiltration est suffisante, la partie en aval de l'octogone pourrait infiltrer tout ce qui provient de la partie haute du parc.

Au stade actuel de l'étude, la CRMS ne s'oppose pas à l'implantation de telles structures pour résoudre les problèmes d'infiltration dans le parc, car celles-ci ne seraient pas visibles (couvertes de ca.80 cm de terre). **Elle demande toutefois des renseignements plus précis sur leur implantation exacte ainsi que des détails techniques de ces dispositifs. Leur implantation devra être étudiée en fonction du paysage et des plantations, de manière à ne pas leur porter préjudice.**

Cependant, avant de finaliser le projet sur ce point, **la CRMS estime primordial de résoudre d'abord et définitivement la question des normes de tamponnage des eaux de pluie qui seront appliquées dans le cas du parc de Forest** (norme régionale de 33l/m² à augmenter ou non avec l'exigence communale d'un surplus de 17l/m²). Il est évident que le projet ne pourrait pas être finalisé sans une réponse claire à ce sujet.

Patrimoine arboré :

L'analyse du patrimoine arboré a été davantage affinée, notamment en ce qui concerne son évolution historique. Certains abattages urgents ont déjà été effectués et devront être complétés par l'abattage de quelques arbres supplémentaires. Pour les autres arbres qui posent problèmes, une série de mesures sont proposées, adaptées selon les pathologies qu'ils présentent (taille, haubanage, mise en défens, travail du sol, etc.). **La CRMS souscrit à ces mesures tout en demandant de mettre la cartographie des arbres à jour.** Elle confirme également son accord sur le principe de recréer les perspectives historiques au moyen de différentes stratégies : restauration des structures arborées autour des constructions, replantation des arbres disparus de l'époque Besme-Laîné jusqu'à l'époque Delvaux, valorisation du circuit des arbres remarquables « la promenade des aînés ». La proposition de signalisation de cette dernière promenade peut être acceptée sous réserve de la détailler dans le projet définitif (signalétique discrète).

En ce qui concerne les massifs d'arbres, les propositions faites semblent également pertinentes, à savoir :

- renforcer la dimension historique (plan Delvaux) ;
- recréer les principales vues et perspectives ;
- dégager la butte ;
- créer une perméabilité visuelle entre le parc et le quartier.

La variété des plantes proposées se réfère au catalogue de la pépinière Jules Buysens (style pittoresque et éclectique) et mise sur le renforcement de la richesse et la diversification de la flore, ce qui est positif.

Avant-projet

De manière générale, l'avant-projet intègre les résultats des études préalables qui ont été menées jusqu'à présent. La CRMS, qui avait déjà émis un avis de principe sur un avant-projet similaire, formule des remarques et recommandations sur les points suivants :

Aménagement de la butte

historique « dénudé » et en recréant les perspectives. Le bureau d'étude propose de planter la butte avec du houx sur un clayonnage en azobé visant à diminuer la pente de la butte et ainsi en faciliter l'entretien. Un chemin circulaire serait présent à mi-hauteur de la butte, et une plateforme en bois serait installée au sommet. Elle serait accessible par de nouveaux escaliers (raccourcis pour éviter les cheminements sauvages).

La CRMS est favorable aux principes énoncés pour traiter la butte en ce compris un phasage intermédiaire concernant l'abattage de certains arbres. En réunion du C.A., la possibilité de la traiter comme un vrai jeu de labyrinthe a par ailleurs été évoquée (Bruxelles-Environnement). Cette piste semble également intéressante pour autant qu'elle soit compatible avec la bonne gestion et l'entretien régulier des plantations. La question de l'entretien de la butte mérite en tout état de cause une attention particulière (taille, propreté, etc.) et devrait être étudiée en pleine concertation avec la Commune (Service Espaces verts).

En ce qui concerne la question de la biodiversité, qui a été soulevée en réunion du C.A., la CRMS estime qu'elle doit être abordée pour l'ensemble du parc et qu'elle ne peut donc pas être envisagée de manière isolée pour la butte.

Enfin, la CRMS **s'interroge sur le placement d'une plateforme en bois au sommet de la butte, qui semble un dispositif assez lourd. Ne pourrait-on pas se limiter à la présence des quelques bancs déjà installés (à rafraîchir et éventuellement à compléter) pour apprécier le panorama ?**

Aménagement de l'Octogone

La CRMS encourage la proposition de traiter l'espace de l'Octogone comme un « théâtre de verdure » (zone centrale polyvalente engazonnée, entourée de 3 gradins engazonnés eux-aussi et terminés par de simples banquettes en béton).

La question des marronniers faisant partie de l'aménagement antérieur à Delvaux et présentant un mauvais état sanitaire doit encore faire l'objet d'une réflexion sur l'opportunité ou non de les replanter.

La possibilité de faire éventuellement du « bassin » de l'octogone un vrai bassin d'orage temporaire, se transformant ainsi, après des grandes pluies, en une « pièce d'eau », a été également évoquée lors de la réunion du C.A.. Il serait intéressant d'explorer cette piste plus avant et de l'intégrer dans l'étude hydrologique.

Restauration du mail de tilleuls enserrant le pavillon :

Sur d'anciennes cartes postales, un mail de tilleuls apparaît à l'emplacement du pavillon. Certains de ces tilleuls ont été abattus pour son édification, d'autres sont morts, créant actuellement un manque de lisibilité de cette structure. Dans son avis de principe, la CRMS avait déjà encouragé le principe de replanter ce mail de tilleuls. **Elle demande toutefois de ne pas démolir à cette occasion l'auvent en béton qui est situé à l'arrière du pavillon. A cette fin, il y a lieu d'opter pour une alternative, à savoir un mail de tilleuls présentant une rangée en moins (soit 3 au lieu de 4).**

L'aménagement de la plaine de jeux

La CRMS demande de poursuivre l'étude de l'aménagement de la plaine de jeux de manière à rendre cette zone plus « poétique » et plus naturelle. L'implantation de la banquette en béton ainsi que des bancs paraît, en effet, assez raide. Elle pourrait être plus aléatoire et dynamique. Dans ce cadre, la CRMS s'interroge aussi sur **la proposition d'utiliser un revêtement synthétique gris** pour l'ensemble de cette zone qui aurait un caractère beaucoup plus dur que la « mer de sable » existante. Elle demande de rechercher, en concertation avec Bruxelles-Environnement (Secteur Jeux), un matériau plus naturel et moins sombre, s'inscrivant mieux dans le parc, et de prévoir des plantations adaptées pour rendre ce vaste espace plus agréable et plus paysager.

Pour conclure, la Commission demande de tenir compte des remarques formulées dans le présent avis de principe pour finaliser l'avant-projet et, au préalable, de poursuivre l'étude qui concerne le revêtement des cheminements à l'intérieur du parc et la gestion de l'eau. Dans un souci d'efficacité, elle demande également au bureau d'étude et au maître de l'ouvrage de fournir dorénavant à la DMS et à la CRMS une liste précise des questions sur lesquelles une réponse est attendue. Enfin, elle demande de fournir à la CRMS au moins un exemplaire à grande échelle des principaux documents graphiques qui sont joints à la demande (cartes, plans, détails, etc.) de manière à pouvoir les présenter de manière lisible à l'Assemblée plénière de la Commission.

Veillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : M. P. Piéreuse + par mail à P. Piéreuse, C. Leclercq, N. De Saeger, L. Leirens